

REGLEMENT DU TRAIL DE RIMPLAS 2022

Le présent règlement pourra être modifié par l'organisateur jusqu'au jour de la course afin de s'adapter aux conditions sanitaires et afin de respecter les recommandations sanitaires imposées par les autorités.

Nature de la compétition :

Le Trail de Rimplas est une course à pied, individuelle, avec deux distances, avec classement en fonction du temps réalisé, et par catégorie de coureurs (classement selon les tranches d'âges définies par la F.F.A.)

Organisation :

La course «le Trail de Rimplas» est organisé par l'Association Team Rimplas, en liaison avec la Commission Départementale des Courses Hors Stade (CDCHS).

Elle aura lieu le samedi 28 mai 2022.

Inscriptions :

La course est ouverte à toute personne, licenciée ou non, à partir de 18 ans pour le court (13 km) et de 20ans pour le long (20km), sous réserve de la présentation d'un certificat médical pour les non-licenciés.

Les inscriptions s'effectueront de 2 façons:

- Par courrier avec le bulletin d'engagement télécharger sur le site du Trail (l'inscription sera validée sous réserve de paiement).
- En ligne sur le site : sport-up.fr

Les tarifs sont de:

- 15 euros pour la distance courte, repas compris
- 20 euros pour la distance longue, repas compris

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler le parcours long si le nombre d'inscrits est insuffisant. Les coureurs ne seront pas remboursés mais automatiquement inscrits sur le court.

En cas de désistement aucun remboursement ne sera effectué.

En cas d'annulation de l'épreuve due à l'épidémie de COVID-19, les frais d'inscription seront intégralement remboursés aux participants.

Une pasta party est organisée à l'issue de la course, ouverte aux participants et leurs accompagnants. Une participation est demandée sur la base suivante:

- Pasta party accompagnant 7 euros (5 euros pour les enfants de moins de 12 ans)

En raison de la crise sanitaire, l'organisateur se réserve le droit d'annuler la pasta party afin de respecter les recommandations sanitaires imposées par les autorités.

Retrait des dossards :

La remise des dossards se feront à partir de 7h00 à Rimplas. . **Le port du masque et le respect des règles de distanciation physique seront obligatoires.**

Horaires :

Les départs des courses seront donnés à:

- 8h30 pour le long ;
- 10h00 pour le court ;

Le temps maximum accordé aux participants pour être classé est fixé à 3h00 pour le court et 5h00 pour le long.

Une barrière horaire est fixée pour le long : 11h au plateau du Ballour

Parcours :

Le Trail de Rimplas comporte pour l'année 2022, 2 parcours composés de chemins, de piste forestière et sentiers avec quelques passages sur route goudronnée.

Les dénivelés totaux positif sont de:

- 1100 m pour le 13 km
 - Altitude de départ et d'arrivée: 1050m
 - Altitude maximum du parcours: 1900m
- 1900m pour le 20 km
 - Altitude de départ et d'arrivée: 1050m
 - Altitude maximum du parcours: 2610m.

L'épreuve est classée course de montagne hors catégorie. Elle est inscrite au catalogue annuel des courses éditées par le CDCHS des Alpes-Maritimes.

Le départ et l'arrivée auront lieu sur la commune de Rimplas.

Il est expressément demandé à tous de respecter la nature et de ne jeter aucun emballage sur la totalité du parcours et de respecter les autres usagers.

Il est demandé à tous de rester sur le sentier principal et ne pas prendre les raccourcis pour préserver les milieux et respecter le balisage.

Ravitaillement :

Un point de ravitaillement est prévu à l'arrivée pour le court, pour le long, un seul point d'eau sera mis en place.

Chaque coureur devra se munir d'une réserve d'eau individuelle.

Chaque participant devra se munir d'un gobelet personnel ou d'une gourde individuelle. En raison de la crise sanitaire, aucun gobelet ne sera fourni par l'organisateur sur les ravitaillements.

Sécurité :

Elle est assurée par des signaleurs bénévoles et par une équipe de sapeurs-pompiers avec le matériel adéquat.

Tous les participants devront être équipés de sifflet, d'un téléphone portable et d'une couverture de survie. Pour le long, une veste ou un coupe-vent sera obligatoire.

Des titulaires du PSC1 seront présents sur le parcours. En outre un serre-file accompagnera les coureurs tout au long des courses.

Seuls les organisateurs se réservent le droit de prendre toutes décisions visant à assurer la sécurité des participants et des bénévoles. Pour les mêmes raisons de sécurité, les organisateurs se réservent le droit de modifier ou d'annuler les parcours en dernière minute en cas d'intempéries, dans ce cas précis aucun remboursement pourra être réclamé.

Contrôle

Un pointage sera effectué sur le parcours par les organisateurs.

Tout coureur classé à l'arrivée qui ne serait pas passé par ce point de contrôle sera disqualifié et retiré du classement.

En raison de la crise sanitaire, le port du masque sera obligatoire sur l'aire de départ et d'arrivée. Le masque pourra être retiré uniquement après le départ de la course et devra être remis dès le franchissement de la ligne d'arrivée, Les règles de distanciation physique devront être respectées pendant toute la durée de l'évènement.

Abandon :

Un coureur qui abandonne durant la course doit retirer son dossard et le remettre au point de ravitaillement le plus proche ou au serre file, et le signalé aux organisateurs.

Assurance :

Pour les organisateurs: leurs responsabilités civiles sont couvertes par une assurance souscrite auprès de GROUPAMA.

Pour les coureurs : la couverture individuelle accident est assurée pour les licenciés qui bénéficient des garanties liés à leur licence.

Pour les participants non licenciés, ils leur incombent de s'assurer personnellement et d'être en possession le jour de la course d'un certificat médical d'aptitude à la course à pied en compétition de moins d'un an au jour de la course.

Classement à l'arrivée :

Il sera établi pour les courses:

- Un classement général
- Un classement par catégorie (féminin et masculin)
- Junior 18-19 ans (seulement sur le court) nés en 2004 et 2003
- Espoir 20-22 ans nés entre 2000 et 2002
- Senior 23-39 ans nés entre 198 et 1999
- Master

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters H et F	M0	1987 - 1983
	M1	1982 - 1978
	M2	1977 - 1973
	M3	1972 - 1968
	M4	1967 - 1963
	M5	1962 - 1958
	M6	1957 - 1953
	M7	1952 - 1948
	M8	1947 - 1943
	M9	1942 - 1938
	M10	1937 et avant

-
Le classement pourra être envoyé, sur demande à tous participant ayant laissé une enveloppe timbrée ou par mail sur demande

Récompenses :

Elles seront remises où se déroulera le repas (environ une demi-heure après l'arrivée du dernier concurrent.

Des coupes ou lots seront remis pour la course :

- Aux 3 premiers coureurs du classement général femmes et hommes
- Au premier de chaque catégorie (hors 3 premiers du scratch).

Un coureur ne peut être récompensé 2 fois.

Divers :

Sur les rares portions de route, les coureurs sont tenus de respecter le code de la route.

La course sera sécurisée de 8h00 à 15h00, passé ce délai vous ne serez plus couvert par l'assurance de l'organisation.

Les organisateurs se réservent le droit d'apporter toutes modifications nécessaires à ce règlement, celles-ci seront portées à la connaissance de tous les participants avant le départ.

Acceptation du règlement :

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses. Il s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ, à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.

Droit à l'image :

Lors de son engagement à l'épreuve, chaque concurrent autorise expressément l'organisation (ou ses ayants droit) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de l'épreuve en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

J'autorise expressément l'organisateur à utiliser et diffuser à titre gratuit et non exclusif mon image concernant l'événement ainsi qu'à l'exploiter à des fins de promotion du Trail Nocturne des Abeilles tous supports (brochure, site internet, projection publique, reportage télévisé...) pour la durée de 30 ans dans le monde entier.

Droit à la Protection des Données Personnelles :

En application du nouveau Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur dans l'Union Européenne le 25 mai 2018, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant, par voie postale à Team Rimplas – 2 rue des Héros de la Libération 06450 Roquebillière ou par courriel : infos@trail-de-rimplas.fr

. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant sauf si celui-ci répond à une obligation légale.

Informations :

Site : www.trail-de-rimplas.fr
Page facebook : trail de rimplas
Organisateurs : PANCHIERI Yoann tél 06.19.2638.20
Contact : infos@trail-de-rimplas.fr